



PROCES VERB

COMMISSION FOOT ANIMAT



Réunion du 12 Janvier 2023

Présents :

M. Jean-Marc LEFEVRE
M. Philippe DELPECH
M. Clément GRUMELIER
M. Kévin SURAY

1) Réserves – Réclamation

St-Martin/Pré 2 – Sillery 2 (Coupe DMF du 26/11/2022)

Réclamations d'après match déposées par LABBE Philippe, Président de Sillery le lundi 28 novembre 2022 par mail à l'encontre de St-Martin/Pré 2.

Motif :

1. Certains des joueurs inscrits sur la feuille de match de St-Martin/Pré 2 ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure, celle-ci étant au repos ce jour.
2. Plus de 3 joueurs différents du 1^{er} tour dans l'équipe de St-Martin/Pré 2 (Art. 3 Règlement Coupe U13 DMF)

La commission,

Pris connaissance des réclamations d'après-match pour les dire recevables en la forme (art. 187.1 RG FFF)

Jugeant en 1^{er} ressort

Après enquête auprès de la commission U13 il s'avère :

- D'une part que l'équipe supérieure jouait à la date du 26 Novembre (1/2 Finale Festival Foot U13)
- D'autre part, l'équipe de St-Martin/Pré 2 respecte les restrictions de l'article 3 du règlement Coupe U13 DMF ; seuls 3 joueurs n'ont pas participé au 1^{er} Tour, à savoir BOUDINOT Malone (licence 2548130929) - CAMPINHO Tilio (licence 2548187362) - LECOMTE Andy (licence 2548294761).

Par ces motifs

Décide de rejeter les réclamations d'après match comme non fondées et d'homologuer dès les délais d'appel écoulés le résultat acquis sur le terrain :

**St-Martin/Pré 2 (10 buts) - Sillery 2 (0 but).
St-Martin/Pré 2 qualifié pour le tour suivant.**

Droit administratif de 40€ au débit du compte de Sillery.

Procédure d'appel

ARTICLE 9 du règlement des coupes U12 et U13

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel (configuration sportive) du District Marne (article 190 des RG de la FFF) dans un délai de 2 jours franc (règlement des coupes) à compter du lendemain de leur publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>).

2) Forfaits Phase 1

Catégorie U12

D2 groupe A Match du 15/10 reporté au 29/10 Forfait de LA CHAUSSEE/LISSE,,,,,, 15 euros

Catégorie U13

D3 groupe C Match du 15/10 reporté au 19/11 Forfait de SOUDRON,,,,,,,,,,,,, 15 euros

D3 groupe D Match du 05/11 Forfait de CONNANTRE,,,,,,,,,,,,, 15 euros

3) Forfaits Coupe

Catégorie U13

Coupe DMF du 22/10 Forfait du stade de Reims,,,,,,,,,,,,,15 euros

Coupe DMF du 26/11 Forfait de Pontfaverger,,,,,,,,,,,,,15 euros

Coupe FF du 26/11 Forfait de Marolles,,,,,,,,,,,,, 15 euros

Coupe FF du 26/11 Forfait de Sept Saulx,,,,,,,,,,,,, 15 euros

Catégorie U12

1er tour Forfait de Stade de Reims,,,,,,,,,,,,,15 euros

1er tour Forfait de Prunay,,,,,,,,,,,,,15 euros

2ème tour Forfait de Côte des Noirs,,,,,,,,,,,,,15 euros

Les feuilles de matchs U13 sont adressées par le club recevant à U13@marne.fff.fr

A remplir avant le début des rencontres la feuille de match ou de plateau avec :

Pour les joueurs : renseigner NOM, Prénom, Numéro de licence des joueurs

Pour les éducateur/ dirigeant : renseigner NOM, Prénom, Numéro de licence

La commission Foot animation sanctionnera les clubs – à compter selon les **RG du District Article 30 (Applications réglementaires de la grille tarifaire saison 2021/2022)** si les documents ne sont pas correctement remplis.

10€ / pour chaque Nom / Prénom ou numéro de licence manquant pour les joueurs

10€ / Nom / Prénom et numéro de licence manquant pour les éducateur/dirigeant

Le secrétaire de séance

Clément GRUMELIER

